

RAPPORTEUR : Monsieur CHARRIER

**OBJET : Revitalisation commerciale du centre-ville de Châtelleraut
Convention de financement par le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) du programme 2011/2012 – tranche 2, volet fonctionnement**

Mesdames, Messieurs,

La CAPC a comme priorité de soutenir le développement économique et commercial de son territoire. Elle entend à cet effet poursuivre le programme de revitalisation commerciale du centre-ville de Châtelleraut qui s'appuie sur des objectifs forts : renforcer l'attractivité urbaine, consolider le rôle des locomotives commerciales du centre ville, élargir l'offre, améliorer l'image des commerces et la qualité du service commercial...

Pour réussir dans cette démarche, la CAPC a engagé, en 2010, un dossier « Opération Urbaine en faveur du commerce de centre-ville de Châtelleraut », en partenariat avec la fédération des acteurs économiques et la commune de Châtelleraut.

La tranche 1 de cette opération a permis de mobiliser les financements du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), tant en matière d'investissement que de fonctionnement, à hauteur de 198 019 € (décision n°11-0372).

Le dossier portant sur le programme d'investissement de la tranche 2 de l'opération a ensuite été déposé auprès des services de l'Etat.

La CAPC présente aujourd'hui, en complément, le programme de fonctionnement établi pour cette deuxième tranche de l'opération, mis en oeuvre par la fédération des acteurs économiques.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I.1.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence actions de développement économique d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil de communauté du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°19 du bureau communautaire du 3 octobre 2011 relative à la demande de subvention au FISAC en faveur de la revitalisation commerciale du centre ville de Châtelleraut,

VU la délibération n°19 du bureau communautaire du 3 octobre 2011 relative à la

Délibération du bureau prise par délégation

du 2 mai 2012

n° 6

page 2/2

revitalisation commerciale du centre ville de Châtellerault - Convention de financement par le FISAC du programme 2011/2012 – tranche 2, volet investissement

CONSIDERANT que le dispositif "opération urbaine en faveur du commerce de centre-ville de Châtellerault" répond aux objectifs de revitalisation commerciale,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de solliciter les aides du FISAC pour un montant de 61 318 € destinés au financement de cette opération, conformément aux actions présentées dans le programme ci-joint,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 07/05/12, n° 3482
Publié au siège de la CAPC, le 09/05/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM